

## Non, tout n'est pas "au vert" dans le projet de développement de l'aérodrome des Artigues-de-Lussac

Lors du conseil syndical du 13 avril 2023, le directeur de l'aérodrome déclarait (cf Résistant du 20/04/23) "tous les feux sont au vert" pour le permis d'aménager. Par ce communiqué, nous souhaitons rappeler que la réalité est un peu plus nuancée.

En effet, nous attendons toujours le jugement au tribunal administratif des recours que l'association Les Braises a mené contre 4 délibérations de la CALI et de la CdC du Grand Saint-Emilionnais (GSE) votées le 16/12/21. Les délibérations de création du syndicat sont visées et il semble donc osé de déclarer que "tout est au vert" alors même que l'existence juridique de la collectivité est en attente de jugement.

Les délibérations visées sont :

- CALI : 2012-12-284 Création d'un syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint Emilion
- CALI : 2012-12-285 Approbation du principe de conclusion d'une convention de mutualisation et de financement d'un poste préfigurateur directeur avec la Communauté de communes du Grand Saint Emilionnais
- GSE : 49-2021 Création du syndicat mixte pour la gestion de l'aérodrome
- GSE : 53-2021 Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour la gestion du syndicat et l'ouverture du poste

En synthèse, les arguments principaux des requérants sont :

- absence ou mauvaise information des conseiller.e.s communautaires (absence de note de synthèse, pas d'éléments budgétaires, pas de projet présenté...)
- confusion des conseiller.e.s communautaires : le projet a été modifié 2 jours avant le vote sans aucune information officielle des élu.e.s (annonce de l'abandon des travaux d'extension pour jets privés par une conférence de presse des 2 présidents de CdC)
- non respect du délai avec cette modification 2 jours avant le vote, les élu.e.s du GSE ont découvert la nouvelle délibération sur table
- pour le GSE, 51 délibérations étaient à l'ordre du jour et retranscrites dans le PV que les conseillers communautaires ont reçu. Pourtant, 53 délibérations sont présentes dans le PV publié sur le site de la CdC. Les 2 délibérations supplémentaires ont été envoyées bien après les autres en préfecture (la 52ème concerne un emprunt d'1M€ pour les travaux au siège de la CdC) et les articles de presse ne les relatent nullement (cf Résistant du 13/12/21). Les avocats de la défense ont expliqué que la délibération 53 était en fait à l'ordre du jour via les "questions diverses" mais n'ont nullement expliqué l'existence de 2 versions différentes des PV de cette Assemblée.

Sur le dernier point, nous avons contacté ce jour les conseiller.e.s communautaires du Grand Saint Emilionnais et les appelons à demander des explications afin de s'assurer qu'un grave déni de démocratie n'a pas eu lieu.

L'association Les Braises appelle donc les dirigeants de l'aérodrome à un peu plus de transparence et de modestie sur les avancées de leur projet.

Ce sera à la justice de statuer du futur de cette zone d'ici quelques semaines.

## L'association **"Les Braises"**

L'association Les Braises a été créée suite au mouvement citoyen contre le projet d'extension de l'aérodrome des Artigues-de-Lussac pour le transformer en aéroport de jets privés. Elle continue à lutter pour la défense environnementale et sociale sur le territoire du Grand Libournais.

Quand les braises sont là, le feu couve et quand le vent se lève...

Vous pouvez nous retrouver et nous suivre à ces liens :

- Facebook : [Les Braises - Non à l'Aéroport du Saint-Emilionnais](#)
- Mail : [contact@les-braises.fr](mailto:contact@les-braises.fr)